



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 et comme lors du premier confinement, le CDG 61 tient à accompagner au mieux les collectivités et les agents. Nous avons conscience que cette situation peut être stressante et difficile à vivre au travail. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition un dispositif de soutien psychologique GRATUIT avec l'aide de notre psychologue du travail vacataire. Ce soutien psychologique, sous la forme d'entretiens téléphoniques, permettra, aux agents qui le souhaitent, d'échanger sur leur situation de travail et **uniquement du travail**.

ECOUTE, CONSEILS et BIENVEILLANCE demeurent nos objectifs.

POUR QUI ? :

Tous les agents territoriaux en activité, que se soit en présentiel ou en télétravail, peu importe le statut et le poste de travail, ayant besoin d'un soutien psychologique pour continuer à exercer leur mission de service public.

COMMENT ? :

En appelant le secrétariat médical du CDG 61 : 02.33.80.64.90

ou

en envoyant un mail à : secretariatmedical@cdg61.fr

L'assistante du service de médecine de prévention prendra vos coordonnées et vos disponibilités afin de convenir, le plus rapidement possible d'un entretien avec notre psychologue.

QUAND ? :

Les entretiens téléphoniques se dérouleront entre 9H et 17H du lundi au vendredi.

OÙ ? :

Nous vous invitons à vous aménager un coin calme où vous pourrez vous exprimer librement.

Le service de médecine de prévention